



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 24 mai 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

<b>Date de la convocation</b> 17 mai 2018
<b>Date d'affichage</b> 17 mai 2018
<b>Objet de la délibération</b> <i>Service urbanisme – Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2017</i>
Vote pour à l'unanimité
<b>POUR : 32</b>
<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTION : 0</b>

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

DUPONT Thierry donne procuration à LAURERI Philippe,  
BOUBEKER Patrick donne procuration à BIAU Joël,  
CHAUCHE Dalal donne procuration à RAVINAL Danièle,  
GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATTRINI Pascale,  
LUNGERI Carine donne procuration à CHEVROT Régis,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René

**Absents :**

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'alinéa 2 de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif.

La commune a ainsi dressé un bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'année 2017.

Aucune cession n'a été actée.

Les acquisitions concernent principalement des alignements de voirie ; on note également l'acquisition d'un terrain aux Sénès dans le cadre de la sécurisation des puits d'alimentation en eau potable de la commune.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2017.

\*\*\*\*\*

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que la commune a réalisé des acquisitions immobilières au cours de l'année 2017,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **PREND ACTE** du bilan 2017 des cessions et acquisitions opérées sur le territoire communal, tel qu'annexé à la présente ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2017.

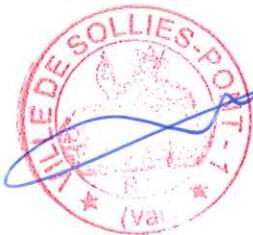
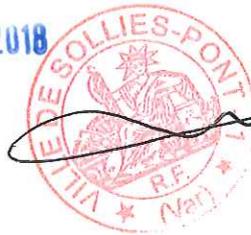
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

29 MAI 2018

29 MAI 2018



## Etat des cessions immobilières année 2017

Date de l'acte	Adresse	Réf. cadastrales	Acquéreur	Objet	Montant
x	x	x	x	x	x

## Etat des acquisitions immobilières année 2017

Date de l'acte	Adresse	Réf. cadastrales	Objet	Montant
06/02/2017	Chemin des Penchiers	BM 91	Terrain pour alignement	1 440 € (+ indemnités 2 400 €)
04/03/2017	Chemin des Penchiers	BL 153 et 154	Terrain pour alignement	à titre gracieux
22/03/2017	Chemin des Penchiers	BK 227	Terrain pour alignement	A titre gracieux
22/03/2017	Chemin des Penchiers	BL 147 et 149	Terrain pour alignement	840 €
30/03/2017	Chemin des Penchiers	BK 225 et 223	Terrain pour alignement	A titre gracieux
20/04/2017	Les Sénès	AL 13, 143 et 144	Terrain pour sécurisation du puits des Sénès	100 000 €
25/04/2017	Chemin des Penchiers	BL 156	Terrain pour alignement	A titre gracieux (+ indemnités 1 045 €)
26/05/2017	Chemin des Penchiers	BL 191	Terrain pour alignement	1 434 € (+ indemnités 1 450 €)
02/10/2017	Chemin des Lingoustes	AA 343	Terrain pour alignement	A titre gracieux
02/10/2017	Chemin du Picarlet	AN 359	Terrain pour alignement	A titre gracieux (+ indemnité 1 000 €)

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical analysis performed.

3. The third part of the document presents the results of the study and discusses the implications of the findings. It highlights the key observations and provides a comprehensive analysis of the data.

4. The fourth part of the document concludes the study and provides a summary of the main findings. It also includes a list of references and a list of figures and tables.

5. The fifth part of the document provides a detailed description of the experimental setup and the equipment used. It includes a list of materials and a list of procedures.

6. The sixth part of the document provides a detailed description of the data analysis methods and the statistical tests used. It includes a list of equations and a list of tables.